

Information à l'intention des nouveaux assurés

Dans le cadre de votre nouvel emploi, vous serez assuré(e) auprès de notre caisse de pension dans la mesure où

- vous avez atteint l'âge de 17 ans révolus,
- votre salaire AVS annuel dépasse CHF 22'050.00,
- vous n'avez pas encore atteint l'âge de la retraite réglementaire,
- vous êtes lié(e) par un contrat de travail d'une durée indéterminée ou déterminée de plus de 3 mois.

Si lors d'un précédent rapport de travail vous étiez assuré(e) dans le cadre de la prévoyance professionnelle et dès lors cotisiez pour l'épargne, une prestation de sortie vous est due, laquelle doit être transférée à notre caisse de pension.

Empfangsschein

Konto / Zahlbar an
CH43 0483 5050 3120 8100 1
Galenica Pensionskasse
Untermattweg 8
3027 Bern

Zahlbar durch (Name/Adresse)



Währung Betrag

CHF



Annahmestelle

Zahlteil



Währung Betrag

CHF



Konto / Zahlbar an

CH43 0483 5050 3120 8100 1
Galenica Pensionskasse
Untermattweg 8
3027 Bern

Zahlbar durch (Name/Adresse)



Veillez dès lors transmettre ce document à votre précédent employeur, respectivement à l'institution de prévoyance de votre précédent employeur afin qu'elle puisse procéder au transfert de votre prestation de sortie à notre fondation :

Nous prions l'institution de prévoyance précédente de nous remettre une copie du décompte de sortie sur lequel figurent les informations supplémentaires suivantes:

- Prestation de sortie selon la LPP
- 1ère prestation de libre passage connue
- Prestation de sortie à la date de mariage
- Retrait(s) pour l'accession à la propriété du logement (veuillez nous remettre les documents usuels y relatifs)
- Rachat(s) privé(s) effectués au cours des 3 dernières années
- Retrait(s) suite au divorce

Nous restons volontiers à votre disposition en cas de questions ou de précisions.
Meilleures salutations.

Galenica Caisse de pension

Untermattweg 8 · Case postale · CH-3001 Berne
Tél. +41 58 852 87 00 · Fax +41 58 852 87 01
info@galenica-pk.ch · www.galenica-pk.ch